

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CLUSE ET MIJOUX**

Séance n° 06 du 08 JUILLET 2024

Membres en exercice : 15 Date de convocation : 02/07/2024
Membres présents : 12 Date d'affichage convocation : 02/07/2024
Membres ayant donné procuration : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Cluse et Mijoux s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Yves LOUVRIER, Maire.

Présents : Yves LOUVRIER - Régine TISSOT - Gêrôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT - Brigitte PARIS - Norbert CÔTE-COLISSON - Philippe PIRALLA - Virginie CONTOUX - Franck VIEILLE - Anthony MASNADA – Sandra MONTRICHARD

Absents non excusés : Samuel GUYON - Fanny BRENET- Claude ROBBE

Régine TISSOT est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10/06/2024**

- 1. **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
- 2. **Maîtrise d'œuvre – sens giratoire carrefour RN 57/Pharmacie/Le Petit Bois**
- 3. **Carte Avantages jeunes – Saison 2024/2025**
- 4. **Demande de M. Jean-Michel TISSOT**
- 5. **Lettre de M. Gérard MASNADA**
- 6. **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juin 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2024.

Observations éventuelles :

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 200421 du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption urbain :

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

- Section AE n° 13 « 4 La Tuilerie » et AE n° 14 « Aux Grands Clos » d'une superficie totale de 1 297 m² (DEC n° 08/2024)
- Section AB n° 43 « 8 La Cluse » d'une superficie totale de 801 m (DEC n° 09/2024)
- Section AE n° 21 « Aux Grands Clos » d'une superficie totale de 1 316 m² (DEC n° 10/2024)

2. Maîtrise d'œuvre pour la création d'un sens giratoire sur la RN 57 (carrefour RN 57 /Pharmacie/le Petit Bois)

<p><i>Délibération n° 20240639</i> <i>Télétransmise en préfecture le : 09/07/2024</i> <i>Publiée sur papier le : 09/07/2024</i></p>

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Bureau d'études ACESTI concernant la mission de maîtrise d'œuvre et de suivi pour la création d'un sens giratoire sur la RN 57 – carrefour RN 57/Pharmacie/le Petit Bois - d'un montant prévisionnel de 38 400.00 € H.T. soit 46 080.00 € TTC

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le marché avec le Bureau d'Etudes ACESTI domicilié à BESANCON (Doubs) – 9 rue Christian Huygens pour un montant de 38 400.00 € H.T. soit 46 080.00 TTC et l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

<p><i>Résultat du vote :</i></p>

<p><i>Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0</i></p>

3. Carte Avantages-jeunes - Saison 2024/2025

*Délibération n° 20240640
Télétransmise en préfecture le : 09/07/2024
Publiée sur papier le : 09/07/2024*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opération « carte Avantages-jeunes » pour la saison 2024/2025.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir cette carte à l'ensemble des enfants scolarisés au groupe scolaire de la commune (maternelle et primaire). Elle permet notamment la gratuité d'accès à la bibliothèque et bien d'autres offres avantageuses.

L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2024 est de 110 élèves et le prix unitaire de la carte est de 9.00 €.

Le nombre exact d'élèves sera fixé à la rentrée.

Le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte d'offrir à chaque enfant scolarisé au groupe scolaire de la commune la carte avantages-jeunes ;
- donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. Demande de M. Jean-Michel TISSOT

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. Jean-Michel TISSOT : demande d'échange de terrain

La commission terrain se rendra sur place discuter de la demande de Mr Tissot.

5. Lettre de M. Gérard MASNADA

Le Maire donne lecture de la lettre de M. Gérard MASNADA.

Une réponse lui sera faite.

6. Questions diverses :

- Cimetière : M. le Maire informe le conseil municipal que, suite à la reprise des concessions dans le cimetière, il a rencontré les PFI et l'entreprise GAUTIER pour la création d'un ossuaire et de caveaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La secrétaire de séance,



Régine TISSOT

Le Maire,



Yves LOUVRIER

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du 09 septembre 2024

Commentaires éventuels : néant